



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 41/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme SCHINTONE
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

SECRETARE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour prendre en compte l'amplitude et la qualité du service accompli, et avec l'accord des agents concernés, il convient d'effectuer des modifications de l'horaire hebdomadaire de plusieurs agents au sein des services municipaux de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
3	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	18h/35	24h/35

Le CT a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 mai 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

